MUSÉE AIR + ESPACE
AÉROPORT PARIS – LE BOURGET

QUESTIONS-REPONSES N°1
COMPLEMENTS EN COURS DE CONSULTATION

Le 9 novembre 2026,

Objet : Mission d'assistance à maitrise ouvrage (AMO) à caractère administratif, financier et technique relatif à la transformation bâtimentaire du Hall 39/45 du Musée de l'Air et de l'Espace.

N°	QUESTION	REPONSE
1	Pouvez vous nous préciser le montant total du budget ainsi que le montant alloué aux travaux pour l'opération du Hall 3945?	Le montant total de l'opération (AMO, MOE et travaux) est prévu à 1 M€.
2	Compte tenu des travaux, pourriez-vous nous confirmer si la procédure envisagée pour la désignation de la maîtrise d'œuvre prévoit un concours MOE suivi d'un appel d'offres ?	En effet, la procédure envisagée prévoit un concours pour le choix de la MOE, suivi d'une autre procédure pour le marché de travaux.
3	Pourriez-vous svp nous confirmer que la consultation est passée selon une procédure formalisée avec négociation, et que sont demandés la fois un dossier de candidature et un dossier d'offre pour 30/11/2026 à 11h ? Pourriez-vous également nous communiquer les modalités de négociation ?	Nous vous confirmons ces éléments, hormis la date limite de réception que vous mentionnez, qui est à 10h00 selon le règlement de consultation. En ce qui concerne les modalités de négociation, le pouvoir adjudicateur peut soit attribuer le marché sur la base des offres initiales, soit organiser une ou plusieurs phases de négociation avec les deux candidats arrivés en tête de classement. La négociation prendra la forme d'un échange dans les locaux du musée de l'Air et de l'Espace ou en visioconférence. Les candidats pourront présenter, préciser, compléter ou modifier leur offre, sans pour

		autant qu'il ne soit porté de modifications substantielles au cahier des charges. Les négociations pourront porter sur tous les aspects du marché, sur le contenu de la proposition technique et méthodologique comme sur l'offre financière des candidats. Le résultat des négociations participera de l'évaluation finale des offres conformément aux critères pondérés dans le règlement de consultation. Le nouveau règlement de consultation actant ces précisions est désormais en ligne.